



PRÉSIDENTE  
DE LA RÉPUBLIQUE  
DU BÉNIN

Palais de la Marina  
01 BP 2028  
Cotonou - Bénin

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N°05/PR/SGG/SP

## COMMUNIQUE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Il revient avec insistance aux services de l'Etat que certains acheteurs de soja font croire aux producteurs que la contribution à la promotion et à la recherche agricole perçue au cordon douanier, fixée à 30 FCFA/kg par le Gouvernement n'est pas effective.

Ce faisant, ces acheteurs s'emploient à maximiser leur marge bénéficiaire et à éroder les gains des producteurs.

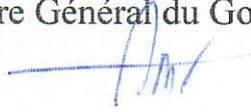
Face à cette situation, le Gouvernement invite les producteurs et les commerçants à la vigilance et les exhorte à dénoncer les auteurs de ces comportements auprès des services compétents aux fins de poursuites appropriées.

En tout état de cause, il est à rappeler que la contribution à la promotion et à la recherche agricole telle que fixée est perçue au cordon douanier et à la charge exclusive de l'exportateur.

Fait à Cotonou, le 28 novembre 2023



Le Secrétaire Général du Gouvernement

  
Edouard OUIIN-OURO